

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 18 octobre 2010**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **12 octobre 2010**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO -
M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT -
Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET
- Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE -
Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -
Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAM - M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ
- M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 21H00
Mme Marguerite BON donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 21H00
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 21H00
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 21H00
M. Pascal GARCIA donne pouvoir à Mme Christine CRIFO de 17H15 à 21H00.

Absent :

Mme Gisèle TAVEL.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (A 006) - ENVIRONNEMENT - Politique de développement durable de la ville de Grenoble - Grenoble, facteur 4 - Compte rendu d'avancement annuel

Intervention(s): M. SIEBERT, Mme DELBOS CORFIELD, Mme BLANC TAILLEUR, M. CHAMUSSY, M. VOIR, M. NOCODIE, M. DETROYAT, M. CHIRON, Mme VUAILLAT, M. GRASSET, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des résultats du plan d'actions sur la deuxième année détaillés en annexe;
- de poursuivre la mise en œuvre de Grenoble facteur 4 conformément à la délibération initiale, enrichie de la délibération d'octobre 2009 et des éléments ci-dessus;
- d'approuver les objectifs d'actions n° 28 sur la préservation de la biodiversité et n° 31 sur la diversification de la coopération décentralisée dans le domaine de l'environnement.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (A 001) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble pour l'exercice 2008/2009 (du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009).

Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, M. NOCODIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain de Grenoble, pour l'exercice 2008/2009 (du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009).

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (A 004) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML
Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des
représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice
2008/2009 (du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009).

Intervention(s): M. SABRI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**En application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre
acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la
SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour
l'exercice 2008/2009 (du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009).**

Délibération : Adoptée

**Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades,
Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 "
Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 4 - (A 005) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SAEML Compagnie de
Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Avenant n° 6 à la convention
de concession de chauffage urbain passée entre la ville de Grenoble et la CCIAG le 7 mars 1983 et
avenant n° 4 au cahier des charges, annexé à la convention et avenant n°1 au règlement de service.

Intervention(s): M. SAFAR, M. NOCODIE, M. SABRI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 6 à la convention de concession de chauffage urbain conclue le 7 mars
1983 entre la ville de Grenoble et la SAEML CCIAG,**
- d'approuver l'avenant n° 4 au cahier des charges,**
- d'approuver l'avenant n°1 au règlement de service,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Délibération : Adoptée

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4
" UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour
Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 5 - (A 002) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire des services publics de la distribution de l'électricité et de la distribution du gaz pour l'exercice 2009.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. GRASSET, M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire des services publics de la distribution de l'électricité et de la distribution du gaz pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DESLATTES) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (A 003) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Gaz Electricité de Grenoble pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DESLATTES) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (A 008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de deux biens sis Place Saint Laurent et Montée Chalemont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder, par le biais du cabinet Fiscalis, à M. et Mme ROCCA ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait, la maison située 2 Place Saint laurent, d'une surface d'environ 100m² sur 3 niveaux au prix de 120 000€ ;

- de désaffecter et déclasser la maison située 11 Montée Chalemont ;

- de céder cette dernière d'une superficie totale de 345 m² au prix de 414 000€ par le biais du cabinet Fiscalis, aux personnes et montants suivants :

- au rez-de-chaussée inférieur et rez-de-chaussée, une superficie de 92 m² identifié lot n° 1 au prix de 110 400€ à M.CUMES Jean-Philippe ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait ;

- au rez-de-chaussée, une superficie de 27 m² identifiée sous le lot n°2 au prix de 32 400€ à Mme NANTES Nathalie ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait ;
- au 1er niveau, une superficie de 63 m² identifiée sous le lot n° 3 au prix de 75 600€ à Mme AURRAN Estelle ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait ;
- au 1er niveau, une superficie de 30 m² identifiée sous le lot n°4 au prix de 36 000€ à M.NATALE Stéphane ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait ;
- au 2e niveau, une superficie de 44 m² identifiée sous le lot n° 5 au pris de 52 800€ à M.MORETTI Frédéric ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait;
- au 2e niveau une superficie de 34 m² identifiée sous le lot n°6 au prix de 40 800€ à Mme DUBOIS Anne ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait;
- au 3e niveau une superficie de 55 m² au prix de 66 000€ à M.UZAN Robert ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait;
- d'autoriser le dépôt de toutes les autorisations d'urbanisme ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Stade des Alpes :
 transfert de propriété du lot volume correspondant au stade à la Communauté d'Agglomération de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de régulariser l'acte de transfert de propriété du volume 1 correspondant au stade, de l'ensemble immobilier "Stade des Alpes" à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, à l'euro symbolique et conformément à l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération QUADRILLE 2 - Cession d'un tènement 89 avenue Jean Perrot à Grenoble Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Grenoble Habitat le tènement DS89, sis 89 avenue Jean Perrot, pour un montant de 452 000 € qu'il conviendra d'ajuster à la suite du jugement de fixation des indemnités ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 10 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens.

Un amendement est présenté par Mme MONERY. Celui-ci est adopté.
Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de l'indivision DU MARAIS les parcelles cadastrées section IM n° 48, d'une contenance de 131 m² et IM n° 49, d'une contenance de 36 m², constituant une partie de la rue Adrien Ricard et les parcelles cadastrées section IM n° 233, d'une contenance de 354 m² et IM n° 241, d'une contenance de 177 m², constituant une partie de la rue Colonel Tanant, conformément au plan foncier ci-joint ;
- d'acquérir ces parcelles au prix de 55 € le m² soit un montant total de 38 390 € et de prendre en charge l'intégralité des frais liés notamment à l'établissement de l'acte authentique, conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 1) ;
- d'incorporer ces quatre parcelles préalablement acquises au domaine public routier communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire (notice 1) ;
- d'acquérir à titre gratuit auprès de la SAS Clos des Fleurs ou de toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, dans les conditions fixées par la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2009 et conformément au plan foncier ci-annexé, les parcelles suivantes :
 - parcelle cadastrée section AH n° 66, d'une contenance de 75 m²,
 - parcelle cadastrée section AH n° 105, d'une contenance de 866 m²,
 - parcelle cadastrée section AH n° 109, d'une contenance de 82 m²,
 - parcelle cadastrée section AH n° 110, d'une contenance de 82 m² ;
- de dire que la valeur vénale des parcelles cédées à la Ville sera estimée pour les besoins du calcul du salaire du conservateur à 30 euros le m² ;
- d'incorporer ces quatre parcelles préalablement acquises au domaine public communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 2) ;
- de céder au prix de 190 000 € à Madame et Monsieur JORGE Jean-Paul, domiciliés 7 rue Docteur Schweitzer, un appartement d'une surface utile de 98 m², situé au premier étage d'un immeuble dénommé "Le Moucherotte" au 7 rue Docteur Schweitzer ;
- de dire que tous les frais inhérents à cette cession seront pris en charge par les acquéreurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession; conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 3) ;
- d'acquérir auprès de la SAFER, les parcelles AK 118, 119 et 120 situées sur la commune de Varcès Allières et Risset pour un montant de 7 000€ HT plus 1 004, 64 € TTC de frais d'intervention de la SAFER, conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 4) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition, conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 4) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire de tènements sis Impasse Eugène Boussant à Grenoble à intervenir avec le CEA, conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 5) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame NIOT Dominique, rue de la Tour de Cluze, 38650 St Martin de la Cluze, un appartement situé 4 bis rue Eugène Boussant pour un montant de 105 000 €, conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 6) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition, conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 6) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur ALLEGRE, représentant de la SCI ERGELLA, un bien situé boulevard de l'Esplanade, pour un montant de 290 000 €, conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 7) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition, conformément aux conditions et clauses ci-annexées (notice 7) ;
- d'adhérer à l'Association Foncière Pastorale Libre sur la commune de Mont Saint Martin comprenant les parcelles A124 et A125, conformément aux conditions et clauses ci-annexée

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 "

Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 11 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Propriété de la Conversaria - Echange foncier avec la commune de Villard de Lans, régularisation foncière avec la Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des Industries Electriques et Gazières (La CCAS) et cession d'une partie de la propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique auprès de la Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des Industries Electriques et Gazières la parcelle cadastrée section C numéro 1361 sur la commune de Villard de Lans ;
- de procéder à la division de la parcelle C 853 en 3 tènements conformément au plan foncier ci-joint et de céder à titre gratuit le tènement B à la commune de Villard de Lans ;
- d'acquérir à titre gratuit auprès de la commune de Villard de Lans, la partie de l'ancien chemin communal, actuellement désaffecté, d'une surface de 157 m² conformément au plan foncier ci-joint ;
- de céder au prix de 150 000 € le tènement constitué des parcelles C 853pC, C 854 et C 849 sis à Villard de Lans à Mesdames Nathalie Larcher et Anne-Marie Sapena ou toute personne morale s'y substituant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (A 016) - STATIONNEMENT - Droits de voirie pour les véhicules d'autopartage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le droit de voirie pour les véhicules autopartage à 12 euros par place et par mois à compter de l'année 2010,
- d'accorder à Alpes AutoPartage une remise gracieuse concernant ces droits de voirie pour les années 2007, 2008 et 2009.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (A 018) - ADMINISTRATION GENERALE - Parking Europole - protocole transactionnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel, ci annexé ;
- d'autoriser le versement de la somme de 64 000,00 € HT, soit 76 544,00 € TTC à la société COFEX .

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (B 001) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACTIS - Rapport d'activité et compte financier de l'exercice 2009.

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme MONERY, M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE, Mme VUAILLAT, M. SAFAR.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R.2221-52 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'Office Public de l'Habitat ACTIS pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (B 002) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2009.

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme MONERY, M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE, Mme VUAILLAT, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble Habitat pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 16 - (B 009) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la Ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder les subventions suivantes :
 - Association du Centre Social Chorier Berriat pour un montant de 1 000 €,
 - CLEF (Centre de Loisirs Enfance et Familles) pour un montant de 1 340 €,
 - Ecole de la Paix pour un montant de 2 000 €,
 - Le Plateau pour un montant de 1 200 €,
 - Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné (MCAGD) pour un montant de 1 000 €,
 - Maison des Habitants pour un montant de 700 €
 - MJC Mutualité pour un montant de 1 440 €,
 - Maison pour tous Saint Laurent pour un montant de 500 €,
 - MJC Lucie Aubrac pour un montant de 1 200 €,
 - Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique pour un montant de 3 000 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme MASSON, Mme VINCENT, M. MOTTE, M. DETROYAT, Mme DRULHON, Mme NEPI - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 17 - (B 008) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs avec l'association Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de l'Isère (CIDFF) pour l'année 2010

Intervention(s): M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le l'association Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de l'Isère
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention ;
- d'attribuer au CIDFF les subventions suivantes :
 - 8 000 € pour ses activités "création d'entreprises et d'activités par les femmes" au titre de l'année 2010,
 - 20 000 € au titre d'une subvention exceptionnelle.

Délibération : Adoptée

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DIENG, Mme VINCENT, Mme DOUTRIAUX - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (B 006) - SANTE PUBLIQUE - Avenants de conventions entre la Ville et des associations grenobloises menant des actions de santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder le versement des subventions suivantes :
 - . 2 000 euros à la MJC Prémol
 - . 1 200 euros au CLEF ;
- d'accorder l'autorisation à Monsieur le Maire de signer les avenants.

Délibération : Adoptée

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, Mme BARACETTI, Mme DESLATTES, Mme DIENG - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (B 010) - SANTE PUBLIQUE - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation d'une prise en charge médicale précoce de l'obésité signé entre la Direction Générale de la Cohésion Sociale, l' A.GE.C.SA. et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé.
- d autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (B 011) - SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville, entre le département de l' Isère et la ville de Grenoble pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention ci annexée entre la Ville de Grenoble et le département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles pour l'année 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le département.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C 004) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations conventionnées les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe.
- d'autoriser M. le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée.
- d'attribuer à l'association Rhône Alpes Petits Débrouillards une subvention de 5103 €.
- d'attribuer à l'association La Bouture une subvention de 2 000 €.
- d'attribuer à l'association Scouts et Guides de France une gratuité de 391 €.
- d'attribuer à l'association Calliope une subvention de 5 600 €.
- d'attribuer à l'association l'Echiquier Grenoblois une subvention de 6 000 €.
- d'attribuer à l'association KIAP une subvention de 2 000 €.
- d'attribuer à l'association Osmose une subvention de 8 000 €.
- d'attribuer à l'association Jeunes et Nature une subvention de 14 480 €.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme MASSON, Mme VINCENT, Mme BARACETTI, Mme BON, M. BRON, Mme DELBOS CORFIELD, Mme PLET, Mme TAVEL, M. BACHIR CHERIF, Mme CADOUX, Mme PERRIER, Mme MONERY - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (C 009) - EDUCATION - Mise à disposition de locaux à des associations ressources dans le domaine éducatif et socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition ci-annexées concernant les associations Jeunes et Nature, ADAJE, Arlequin d'argile, la Case, l'Association des Centres de Loisirs, la MJC Allobroges, Team les Galapiats, et la Confédération Syndicale des Familles

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACHIR CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX, M. PILAUD, Mme VINCENT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 23 - (C 025) - EDUCATION - Amélioration de la pause méridienne : Conventions d'accompagnement des personnels avec la Ligue de l'Enseignement et la Maison des Jeux, et SOS Racisme.

Intervention(s): M. BRON, M. KUNTZ, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des trois conventions d'accompagnement annexées établies entre la Ville de Grenoble et les associations Ligue de l'Enseignement de l'Isère, SOS Racisme et Maison des jeux de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions,
- de verser aux associations les subventions prévues par les dites conventions.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 24 - (C 026) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du fonds initiative jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses aux personnes citées dont les projets sont décrits dans l'annexe ci-jointe :

CHESSEL Mathieu - Afrique, sa rue, son combat - 400 €

HALLE Antoine - Architecture, bande dessinée, société - 400 €

HABIB Mounir - Tour d'Europe des bibliothèques - 400 €

BOFFY Romain - Men in bike - 600 €

CABASSON David - Album Fastened Furious - 400 €

OLIVA Chloé - Musique en tête - 400 €

CAMPEL Thibaut - Il n'y a pas que le rugby chez les kiwis - 300 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble - Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB) pour l'acquisition de deux documents précieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'acquisition des documents décrits ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Demande de subvention à l'État pour l'achat de matériel de conservation préventive des collections patrimoniales de la bibliothèque d'étude et d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'État une subvention la plus élevée possible pour l'achat de divers matériels de conservations préventive d'un montant total de 11 200 €, destinés aux collections patrimoniales de plaques photographiques et de périodiques régionaux de la bibliothèque d'étude.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Modification de programmation budgétaire pour l'acquisition de l'oeuvre de Robert RYMAN. Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) et de la Région Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle programmation budgétaire de l'acquisition de l'oeuvre de Robert RYMAN conformément au plan de financement ci-annexé ;
- de solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône Alpes une subvention la plus élevée possible.

Délibération : Adoptée

Ne prend pas part au vote : 1 MODEM (M. GEMMANI) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Deuxième phase du programme de conservation - restauration. Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) et la Région Rhône Alpes dans le cadre du Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la deuxième phase du programme de conservation - restauration du musée de Grenoble, conformément au budget prévisionnel ci-annexé,
- de solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône Alpes une subvention la plus élevée possible.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 022) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Remboursement de frais, par le musée de Grenoble, aux intervenants extérieurs, aux artistes, assistants d'artistes et aux invités.

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 30 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Espace culturel Bachelard : approbation de la seconde phase de rénovation de l'équipement, de son plan de financement, et autorisation pour la sollicitation de fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la seconde phase de rénovation de l'Espace culturel Bachelard et son plan de financement;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour cette opération l'Union Européenne au titre du fonds européen de développement régional (FEDER) et le Conseil régional de Rhône Alpes au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions financières conclues entre la ville de Grenoble et les associations "Pôle Musical d'Innovation (PMI)" et "les 38ème Rugissants" du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations "Pôle Musical d'Innovation (PMI)" et les "38ème Rugissants", pour l'exercice 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions et avenants à des conventions de mise à disposition de locaux à des associations agissant dans le domaine culturel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville de Grenoble et l'association "Mann'arte",
- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite des locaux, sis 37 bis rue Général Mangin aux associations "les Compagnies réunies" et "le Stud".
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Ville et l'association "la Marmite",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et les conventions, joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Ancien Musée de peinture à l'association "Ex Libris Dauphiné" pour l'organisation du 19ème salon du livre de régionalisme alpin et autorisation de perception d'un droit d'entrée par l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien Musée de peinture (Bibliothèque, salle Matisse) à l'association Ex Libris Dauphiné pour l'organisation du 19ème Salon du livre de régionalisme alpin dont le thème cette année est "La cuisine dans les Alpes".

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

- d'autoriser la perception par l'association d'un droit d'entrée de 4 € par visiteur pour les 3 jours.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de la convention de mise à disposition du Théâtre 145 à l'association "Barbarins et Fourchus"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant aux conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "Barbarins et Fourchus".

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant aux conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux, joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste

DELIBERATION N° 35 - (C 018) - SPORT - Conventions de partenariat pour les Rencontres Nationales de l'Education par le Football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son soutien à l'Agence pour l'Education par le Sport pour l'organisation des 3e Rencontres Nationales de l'Education par le Football, les 19 et 20 novembre 2010 à Grenoble, en lui accordant une subvention exceptionnelle de 30 000 €,

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-jointe avec l'Agence pour l'Education par le Sport,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36 - (C 028) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et les associations GUC Badminton, Entente Athlétique Grenoble (EAG) et Club d'Escrime Parmentier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations GUC Badminton, Entente Athlétique Grenoble et Club d'Escrime Parmentier pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition gratuite d'installations sportives, de matériel et de décoration florale, attribution de subventions exceptionnelles : 1.250 € au GUC Badminton, 15.000 € à l'Entente Athlétique Grenoble et 1.500 € au Club d'Escrime Parmentier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37 - (C 006) - SPORT - Charges de fonctionnement du gymnase municipal André Argouges : convention financière entre la Ville et le Lycée technique André Argouges

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe entre la ville de Grenoble et le Lycée technique André Argouges, en particulier les modalités de prise en charge par la Ville, pour une période de 2 ans à compter du 1er septembre 2010, des consommations de fluides du gymnase municipal André Argouges qui seront facturées par le Lycée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38 - (C 027) - MONTAGNE - Maison de la Montagne - installation des associations : Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (SNMCF), Syndicat National des Professionnels d'Escalade et de Canyon (SNAPEC), Comité Régional des Sports de Neige du Dauphiné (CRNDS) et Mountain Bikers Foundation (MBF), dans les locaux annexes de la Maison de la Montagne. Signature de conventions de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des conventions de mise à disposition des locaux annexes de la Maison de la Montagne entre la ville de Grenoble et les associations suivantes : le Syndicat National des Moniteurs de Cyclisme Français, le Syndicat National des Professionnels d'Escalade et de Canyon, le Comité Régional des Sports de Neige du Dauphiné et Mountain Bikers Foundation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39 - (D 001) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Office du Tourisme de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application des articles L. 133-8 et R. 133-16 du Code du Tourisme relatifs aux offices du tourisme, d'approuver le rapport d'activité et le compte financier de l'EPIC Office du Tourisme de Grenoble pour l'exercice 2009.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 40 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Convention entre la Ville de Grenoble et l'incubateur GRenoble Alpes INcubation - Avenant à la convention pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 2 500 € à l'incubateur GRenoble Alpes Incubation, dont les crédits sont inscrits au budget de la ville de Grenoble, afin de participer au financement de l'organisation de Grenoble Innovation Fair 2010;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Grenoble et l'incubateur GRenoble Alpes Incubation.

Délibération : Adoptée

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme FIORASO - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Organisation des marchés de Noël 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'Office du Tourisme de Grenoble et la ville de Grenoble relative à l'organisation du Marché de Noël 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42 - (D 008) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville et l'association Grenoble Solidarité - avenant financier
Intervention(s): M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier ci-joint
- d'accorder à l'association Grenoble Solidarité une subvention exceptionnelle de 2000 €.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. GEMMANI - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (D 013) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention de partenariat entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble pour la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement pour l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ;
- d'autoriser la ville de Grenoble à percevoir, pour l'année 2010 les recettes correspondantes, soit 235 800 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Engagement de la ville de Grenoble dans la campagne "Territoires de commerce équitable".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la démarche "Territoires de Commerce équitable", menée par la Fédération Artisans du Monde, la Plate-Forme pour le Commerce Equitable et Max Havelaar France,
- d'initier la mise en oeuvre des 5 objectifs sur son territoire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature afin d'obtenir en 2010 le titre de "Territoire de Commerce équitable" pour la Ville de Grenoble et à signer les actes contractuels correspondants.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste

DELIBERATION N° 45 - (E 007) - FINANCES - Décision modificative n° 4 - Budget Principal
Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. DERBAL, M. SABRI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 4 du Budget Principal qui s'équilibre à :

en fonctionnement à 1 416 874,32 euros
en investissement à 1 673 341,55 euros

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour le reste

DELIBERATION N° 46 - (E 008) - FINANCES - Décisions modificatives relatives aux Budgets annexes

Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget annexe Stationnement qui s'équilibre à :
en fonctionnement à - 194 000 euros
en investissement à - 12 193 euros

- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à :
en fonctionnement à 0 euro
en investissement à 0 euro

- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à :
en fonctionnement à 0 euro
en investissement à - 110 000 euros

- d'approuver la décision modificative n° 1 du Budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à :
en fonctionnement à 53 000 euros
en investissement à 0 euro

- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à :
en fonctionnement à 86 000 euros
en investissement à 15 000 euros

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Budget annexe Stationnement :

- Adopté

- Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

- Budget annexe Activités économiques :

- Adopté

- Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté.

- Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste

DELIBERATION N° 47 - (E 010) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit

privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit
- article 6748 (autres subventions de fonctionnement exceptionnelles)

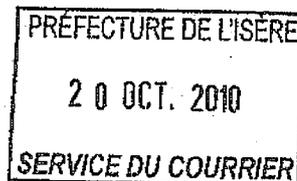
privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|----------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 4 Octobre 2010 |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 5 Octobre 2010 |
| - Solidarité | 6 Octobre 2010 |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 6 Octobre 2010 |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 7 Octobre 2010 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.



Article : 6574 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

POLE MUSICAL D'INNOVATION (EX-ROCKTAMBULE)	10 000,00
38EMES RUGISSANTS (FESTIVAL)	28 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	15 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	18 158,00
CALLIOPE	5 600,00
CAP BERRIAT	15 245,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	2 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	3 720,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	133 342,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	21 456,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	42 106,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	6 000,00
ENFANTINE	3 450,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 500,00
FEDERATION REGIONALE DES MJC EN RHONE-ALPES	179 650,00
JEUNES ET NATURE ASS	14 480,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	2 000,00
LA BIFURK	13 000,00
LA BOUTURE ASS	2 000,00
LA CORDEE	29 220,00
LE PLATEAU	44 659,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	13 950,00
MAISON DES HABITANTS	27 342,00
ME BACHELARD	19 855,00
ME CLOS D'OR	49 274,00
ME PREMOL	19 645,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	27 221,00
MJC ANATOLE FRANCE	13 777,00
MJC EAUX CLAIRES	30 172,00
MJC LUCIE AUBRAC	29 447,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	25 834,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	10 207,00
MJC PARMENTIER	22 809,00
MJC PREMOL	1 137,00
MPT SAINT LAURENT	25 850,00
OSMOSE ASSOCIATION	8 000,00

RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	5 103,00
TEAM LES GALAPIATS	8 000,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	1 000,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER	1 500,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUC ASPTT	15 000,00
FAIS NOUS RÊVER, AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT	30 000,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL	1 000,00
GUC BADMINTON	1 250,00

COMMISSION Solidarité

AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
ÂPEPLEAH-PROMOTION ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS HOSPITALISES	1 600,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	1 200,00
COMPAGNIE COLETTE PRIOU-IMAGIN'	1 800,00
CORIDYS-ISERE (COORD. INTERVENANTS AUPRÈS DES PERSONNES...)	1 000,00
LOCOMOTIVE ASS	1 200,00
MJC PREMOL	2 000,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	1 000,00
ARTISANS DU MONDE	800,00
ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE DES CAIRNS (AMCA)	1 000,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES	10 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 000,00
CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOBLE	970,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	1 340,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	800,00
ECOLE DE LA PAIX	2 000,00
ENAC/ ESPACE NOUVEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE	2 000,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	3 000,00
HISTOIRES DE...	890,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	1 000,00
JEUNES ET NATURE ASS	1 500,00
LE PLATEAU	1 200,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	2 000,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	1 000,00
MAISON DES HABITANTS	700,00
MJC LUCIE AUBRAC	1 200,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	1 440,00
MPT SAINT LAURENT	500,00
OBSERVATOIRE ISEROIS DE LA PARITE	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	3 000,00

Rendus-Comptes
Conseil municipal du 18 octobre 2010 - Annexe à la délibération n° 55-G001

Personne
référente :

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10T085	Travaux	TOUTENVERT 38160 CHATTE	Aménagement d'une zone de jeu au 30 galerie de l'Arlequin - Quartier Villeneuve	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	40 386,00	23/08/2010
10T236	Travaux	TOUTENVERT 38160 CHATTE	Aménagement des abords des tours Duhamel - 2ème tranche - Quartier Village Olympique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	39 789,00	23/08/2010
10T084	Travaux	ISERE CLEAN 38320 POISAT	Aménagement de l'avenue du 08 mai 1945	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	11 730,00	23/08/2010
10A121	Travaux	SACER SUD-EST 38322 EYBENS	Renovation et mise aux normes du bâtiment Grand Halle du MIN: Travaux de réfection du carreau et aménagements extérieurs	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	470 751,10	12/08/2010
10A280	Travaux	SPORTS et PAYSAGES 38360 SASSENAGE	Travaux d'aménagement de la cour Edmond Arnaud: Mise en accessibilité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	139 348,70	03/09/2010
10A286	Travaux	ETRA 38140 RIVE	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	4 508,00	31/08/2010
10A287	Travaux	CERBERE 38120 ST EGREVE	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Tranche ferme 37 436,50 Tranche conditionnelle 37 184,50 Option 252,00	31/08/2010
10A288	Travaux	LAMBDA 38180 SEYSSINS	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Tranche ferme 49 687,65 Tranche conditionnelle 47 996,55 Option 1 691,10	30/08/2010
10A289	Travaux	CHARPENTE ET MENUISERIE DE L'ISERE JANNON DANIEL 38470 SAINT GERVAIS	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	23 174,70	31/08/2010

MUNICIPALITE DE GRENOBLE N° 55-G001

10A290	Travaux	BONNETTE 38600 FONTAINE	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Tranche ferme 19 785,00 Tranche conditionnelle 18 305,00 Option 1 480,00	31/08/2010
10A291	Travaux	TMPS 38640 CLAIX	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	4 522,00	31/08/2010
10A292	Travaux	IDEAL SOL CONCEPT 38120 SAINT EGREVE	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	4 590,00	31/08/2010
10A293	Travaux	EURO CONFORT MAINTENANCE 38100 GRENOBLE	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	14 500,00	31/08/2010
10A294	Travaux	FITELEC 38640 CLAIX	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	43 613,21	31/08/2010
10A295	Travaux	ALFASIC 38320 EYBENS	Travaux d'aménagement de locaux de la Ville situés rue Hippolyte Müller en vue du relogement de l'association Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	1 937,00	02/09/2010
10A057	Travaux	KERN INGENIERIE 38220 EYBENS	Mission OPC dans le cadre de l'opération de réhabilitation, réutilisation et mise aux normes de la piscine Chorier-Berriat	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	47 824,00	21/09/2010
10A297	Travaux	GUIBOUD 38322 EYBENS	Relogement de Grenoble Solidarité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	97 931,28	30/08/2010
10A301	Travaux	ETS TRAPANI FRERES 38180 SEYSSINS	MJC Premol refection suite incendie - Travaux de rénovation des salles d'activité (1er étage) et judo (sous-sol): Lot 6 - Chauffage Ventilation	Marché à prix global et forfaitaire	21 313,50	25/06/2010
10A308	Travaux	JBM SARL 38130 ECHIROLLES	MJC Premol refection suite incendie - Travaux de rénovation (salle d'activité au 1er étage et salle de judo au sous-sol) Lot 7- Electricité	Marché à prix global et forfaitaire	19 401,47	25/06/2010
10A124	Travaux	SARL 3ID	MJC Premol refection suite incendie - Travaux de rénovation (salle d'activité au 1er étage et salle de judo au sous-sol) Lot 1- Nettoyage et Décontamination	Marché à prix global et forfaitaire	4 993,00	31/08/2010

10A125	Travaux	LAMBDA 38180 SEYSSINS	MJC Premol refection suite incendie - Travaux de rénovation (salle d'activité au 1er étage et salle de judo au sous-sol) Lot 2 - Faux plafond	Marché à prix global et forfaitaire	11 688,71	31/08/2010
10A126	Travaux	CARBONERO ISOLATION	MJC Premol refection suite incendie - Travaux de rénovation des salles d'activité (1er étage) et judo (sous-sol): Lot 3 - Menuiserie bois	Marché à prix global et forfaitaire	8 808,00	31/08/2010
10A127	Travaux	CARBONERO ISOLATION	MJC Premol refection suite incendie - Travaux de rénovation des salles d'activité (1er étage) et judo (sous-sol): Lot 4 - Menuiserie aluminium	Marché à prix global et forfaitaire	3 342,00	31/08/2010
10A128	Travaux	EURO CONFORT MAINTENANCE 38100 GRENOBLE	MJC Premol refection suite incendie - Travaux de rénovation des salles d'activité (1er étage) et judo (sous-sol): Lot 5 - Peinture	Marché à prix global et forfaitaire	11 000,00	31/08/2010
10A131	Travaux	CASAL SPORT	MJC Premol refection suite incendie - Travaux de rénovation des salles d'activité (1er étage) et judo (sous-sol): Lot 8 - Equipement sportif Judo	Marché à prix global et forfaitaire	10 341,00	09/09/2010
10T456	Travaux	CHARLY SERRURERIE 38220 LIVET	Réalisation d'une plaque commémorative sur l'Esplanade des Communes Compagnons de la Libération dans le Parc Paul Mistral	Marché à prix global et forfaitaire	Tranche base 8 477,00 Option 1 170,00	21/09/2010
10A137	Fournitures	CHOLAT J-R PEPINIERES 73000 CHAMBERY	Achat d'arbres et arbustes pour les besoins de la collectivité: Arbustes et petits conifères	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	42 000,00	14/08/2010
10A138	Fournitures	PLANDANJOU S.A. 49136 LES PONTS DE CE cédex	Achat d'arbres et arbustes pour les besoins de la collectivité: Rosiers	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	8 000,00	16/08/2010
10A139	Fournitures	SOUPE DANIEL PEPINIERES	Achat d'arbres et arbustes pour les besoins de la collectivité: Arbustes et conifères petit et moyen développement	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	20 000,00	16/08/2010
10A140	Fournitures	CHOLAT J-R PEPINIERES 73000 CHAMBERY	Achat d'arbres et arbustes pour les besoins de la collectivité Arbustes et conifères grand développement	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	20 000,00	14/08/2010
10F316	Fournitures	SECURITE TIR EQUIPEMENT 13300 SALON DE PROVENCE	Achat de gilets pare-balles pour la Police Municipale	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	maximum 70 000,00	03/08/10
10F210	Fournitures	ASPIRATEUR SERVICE SARL 38160 GIERES	Achat d'appareils de nettoyage	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	maximum 15 000,00	06/05/2010

09A402	Fournitures	GRENOBLE RAMETTES 38120 ST EGREVE	Achat de papier pour l'ensemble des services municipaux et groupe scolaires	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	maximum 100 000,00 minimum 30 000,00	26/08/2010
09A403	Fournitures	INAPA France 91814 CORBEIL ESSONNES	Achat de différentes catégories de papier pour l'ensemble des services municipaux et groupe scolaires	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	maximum 80 000,00 minimum 20 000,00	26/08/2010
09A404	Fournitures	INAPA France 91814 CORBEIL ESSONNES	Achat de différentes catégories de papier pour l'ensemble des services municipaux et groupe scolaires	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	maximum 20 000,00 minimum 5 000,00	26/08/2010
09A405	Fournitures	DTRM ENTREPRISE 31019 TOULOUSE	Achat de différentes catégories de papier pour l'ensemble des services municipaux et groupe scolaires	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	maximum 5 000,00 minimum 1 000,00	26/08/2010
10F240	Fournitures	MEMOCLUB	Fourniture de tee-shirts pour le Forum pour l'emploi 2010: manifestation des 19,20 et 21 octobre 2010 à Grand'Place	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	973,50	26/05/2010
10F207	Fournitures	MDR TP	Achat d'un véhicule porteur de chantier avec benne	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	20 500,00	02/09/2010
10P438	Prestations intellectuelles	BUREAU ALPES CONTROLES 38430 MOIRANS	Bâtiment CEMOI aménagement des lots privatifs: prestation de contrôle technique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Tranche ferme 3 000,00 Tranche conditionnelle 4 500,00	06/09/2010
09P519	Prestations intellectuelles	TEKHNE SARL D'ARCHITECTURE 69008 LYON	Paysagiste en Chef de la ZAC Blanche Monier tant sur les espaces publics que sur les espaces privés,	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	maximum 90 000,00	16/08/2010
09P552	Prestations intellectuelles	SOCIETE AGETECH 69009 LYON	Elaboration d'un schéma directeur de vidéosurveillance urbaine à Grenoble (marché complémentaire au marché initial 09P552): Réflexion et définition des objectifs d'une stratégie du développement d'un réseau urbain (raccordement et équipement centraux)	Marché à prix global et forfaitaire	10 154,04	30/04/2010
10P336	Prestations intellectuelles	EG SOL 38610 GIERES	Projet de construction du centre sportif La Piste: études géotechniques	Marché à prix global et forfaitaire	3 538,00	22/06/2010
10P407	Prestations intellectuelles	SOCIETE DESTIM Monsieur Philippe MONCADA 69120 VAULS EN VELIN	Opération Vaucanson Mistral: Etude de programmation et de faisabilité du montage juridique et financier	Marché à prix global et forfaitaire	17 300,00	06/07/2010
10P317	Prestations intellectuelles	FONDASOL 38140 RIVES	Démolition-reconstruction du groupe scolaire Beauvert: Etude géotechnique	Marché à prix global et forfaitaire	14 790,00	24/06/2010

10A232	Prestations intellectuelles	PACT DE L'ISERE 38000 GRENOBLE	Etude de cadrage de l'habitat existant: Connaissance du parc de logements existants, détermination des interventions nécessaires, des procédures et moyens mobilisables.	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	83 600,00	12/08/2010
10S053	Services	LAESE 84703 SORGUES	Recherche de légionelles dans les réseaux sanitaires de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	1er année maximum 12 000,00 2ème année maximum 20 000,00 3ème année maximum 28 000,00 4ème année maximum 28 000,00	10/03/2010
10S237	Services	INITIAL BTB 73000 CHAMBERY	Location-entretien des vêtements du service Restauration	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 65 000,00	14/06/2010

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
10-3660	Arrêté (14/09/2010)	SCP CALAS	La Ville est autorisée à intervenir devant la Cour d'appel de Grenoble vu l'appel interjeté par M. BALAZS contre l'ordonnance rendue par le président du Tribunal de Grande Instance de Grenoble le 23/06/2010 dans le cadre de la procédure d'expulsion du 83, rue de Stalingrad.	
10-3811	Arrêté (27/09/2010)	SELARL Dauphin & Mihajlovic	La Ville est autorisée à intervenir devant la Cour d'Appel de Grenoble vu l'appel interjeté par la SARL CZ BAR LE PERROQUET contre l'ordonnance rendue par le président du Tribunal de Grande Instance le 7/07/2010 dans le cadre de la procédure d'expulsion de la SARL CZ BAR LE PERROQUET.	
10-3846	Arrêté (17/09/2010)	Me BRASSEUR	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 25/06/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. CUTAJAR, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
10-3915	Arrêté (04/10/2010)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Mme BOUMENDJEL le 12/01/2010 tendant à faire annuler l'avis de la commission départementale de réforme du 10/11/2009.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (02/09/2010)	PV Alliance 33 rue Saint Honoré 38300 Bourgoin	PV Alliance - Projet : CEA – LABFAB Hétérojonction - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant participation : 628 648 € TTC
	Convention d'occupation précaire (10/09/2010)	SA AIRISOL 6 rue docteur Schweitzer 38180 SEYSSINS	La Ville met à disposition du preneur, à titre précaire, un local situé 129-131 avenue Léon Blum, d'une superficie d'environ 1865 m ² . Durée : du 1/09/2010 au 31/12/2011.	Redevance annuelle : 49 982 € HT et hors charges
	Avenant n°1 à la convention d'occupation du 3/06/2009 (27/07/2010)	Association "Culturelle Mistral" 45 rue Anatole France 38000 Grenoble	L'article sur le loyer est modifié comme suit : le loyer mensuel hors charges et TTC est de 105,73 euros soit un loyer total annuel de 1268,76 euros. La durée de la convention est de 3 ans, à compter du 1/06/2010 jusqu'au 31/05/2013.	